

52- La multiplicité des liens sociaux dans les sociétés modernes

Activité- Quelles formes de lien social dans les sociétés modernes ?

Document 1 :

Les liens sont multiples et de natures différentes, mais ils apportent tous aux individus à la fois la *protection* et la *reconnaissance* nécessaires à leur existence sociale. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...) ; la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. L'expression « compter sur » résume assez bien ce que l'individu peut espérer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection, tandis que l'expression « compter pour » exprime l'attente, tout aussi vitale, de reconnaissance.

Quatre grands types de liens sociaux peuvent dès lors être distingués : le *lien de filiation* (entre parents et enfants), le *lien de participation élective* (entre conjoints, amis, proches choisis...), le *lien de participation organique* (entre acteurs du monde professionnel) et le *lien de citoyenneté* (entre membres d'une même communauté politique).

Le lien de filiation recouvre deux formes distinctes : la filiation dite « naturelle » qui est fondée sur une parenté biologique entre l'enfant et ses géniteurs, et la filiation « adoptive » reconnue par le Code civil . Ce lien contribue à l'équilibre de l'individu dès sa naissance, puisqu'il lui assure à la fois protection, soins physiques et reconnaissance – sécurité affective.

Le lien de participation élective relève de la socialisation extra-familiale, au cours de laquelle l'individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître, dans le cadre de groupes divers et d'institutions. Les lieux de cette socialisation sont multiples : le voisinage, les bandes, les groupes d'amis, les communautés locales, les institutions religieuses, sportives, culturelles, etc. Au cours de ses apprentissages sociaux, l'individu est à la fois contraint par la nécessité de s'intégrer, mais en même temps autonome dans la mesure où il peut construire lui-même son réseau d'appartenances à partir duquel il affirmera sa personnalité sous le regard des autres. (...)

Le lien de participation organique se distingue du précédent en ce qu'il se caractérise par l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail. Pour l'analyser, il faut prendre en considération non seulement le rapport au travail, mais aussi le rapport à l'emploi qui relève de la logique protectrice de l'État social. Autrement dit, l'intégration professionnelle ne signifie pas uniquement l'épanouissement au travail, mais aussi le rattachement, au-delà du monde du travail, au socle de protection élémentaire constitué à partir des luttes sociales dans le cadre du *welfare*. L'expression « avoir un travail » signifie, pour les salariés, la possibilité de l'épanouissement dans une activité productive et, en même temps, l'assurance de garanties face à l'avenir. On peut donc définir le type idéal de l'intégration professionnelle comme la double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi.

Enfin, **le lien de citoyenneté** repose sur le principe de l'appartenance à une nation. Dans son principe, la nation reconnaît à ses membres des droits et des devoirs et en fait des citoyens à part entière. Dans les sociétés démocratiques, les citoyens sont égaux en droit, ce qui implique, non pas que les inégalités économiques et sociales disparaissent, mais que des efforts soient accomplis dans la nation pour que tous les citoyens soient traités de façon équivalente et forment ensemble un corps ayant une identité et des valeurs communes. Il est usuel de distinguer les droits civils qui protègent l'individu dans l'exercice de ses libertés fondamentales, notamment face aux empiètements jugés illégitimes de l'État, les droits politiques qui lui assurent une participation à la vie publique, et les droits sociaux qui lui garantissent une certaine protection face aux aléas de la vie. Ce processus d'extension des droits fondamentaux individuels correspond à la consécration du principe universel d'égalité et du rôle dévolu à l'individu citoyen qui est censé appartenir « de plein droit », au-delà de la spécificité de son statut social, à la communauté politique. Le lien de citoyenneté est fondé aussi sur la reconnaissance de la souveraineté du citoyen. On y trouve donc à nouveau les deux fondements de protection et de reconnaissance.

Source : Serge Paugam, Des citoyens inégalement liés les uns aux autres, Revue Projet 2017

Questions :

1. Présentez les deux mécanismes : protection et reconnaissance qui assurent le lien social (doc 1)

Question : En cas de coup dur voire d'accident de la vie, vers qui personnellement vous tourneriez-vous instantanément pour demander de l'aide ? En premier ? En second ?

Total des citations		Réponses selon l'âge				
		18-24 ans (%)	25-34 ans (%)	35-49 ans (%)	50-64 ans (%)	65 ans et plus (%)
Vers de la famille	73	82	87	71	62	72
Vers des amis	40	62	58	39	28	33
Personne en particulier	18	4	7	20	27	21
Vers des services sociaux, la mairie	18	11	15	13	23	23
Vers des associations ...	12	21	7	8	17	11
Vers des voisins	4	5	2	5	2	6
Vers des collègues de travail	3	3	4	6	1	-
TOTAL	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)

* : le total fait plus de 100 car les sondés peuvent avoir plusieurs réponses

Source : IFOP, Les Français et la famille, 03/2025

Questions :

1. Complétez le tableau (utilisez le document 1 pour les 3 premières colonnes)

Comment ce lien se crée-t-il ?

Comment ce lien assure-il la protection ?

Comment ce lien assure-il la reconnaissance ?

Illustration (doc 2)

Lien de filiation

Lien de participation
élective

Lien de participation
organique

Lien de citoyenneté